

<https://www.snetap-fsu.fr/Examen-professionnel-pour-l-avancement-au-grade-d-attache-principal-d.html>



Examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration pour l'année 2026

Date de mise en ligne : dimanche 10 août 2025

- Métiers - Administratif.ve -

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Une note de service du 05/08/2025 annonce l'examen professionnel pour l'avancement de grade des Attaché-e d'Administration (AAE), cette note de service est disponible ici :

Nombre de places pour l'avancement au grade d'Attaché-e principal-e : **22**

1 - Inscriptions :

Par voie électronique elles se font sur le site : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/> du **02/09/2025** au **02/10/2025** à minuit (heure de Paris).

La date limite de téléversement des pièces justificatives est fixée au **16/10/2025**.

Épreuves :

- Il faut déposer votre dossier [RAEP](#) avant le **16/10/2025**.
- L'épreuve orale d'admission pour l'avancement au grade d'attaché-e principal· d'administration de l'État du ministère de l'agriculture se déroulera à Paris à partir du 12/11/2025, elle dure 30 minutes.

Les dispositions spécifiques pour les candidat-es résidant dans les collectivités, à l'étranger, ou ayant une situation de santé particulière, y compris celles et ceux en situation de handicap, sont détaillées dans l'arrêté.

2 - Pour vous aider à préparer cet examen :

1. Vous disposez de 5 jours par an de dispense de service pour suivre les actions de formation de préparation aux examens et concours.
2. Des informations utiles sur le site : [concours.agriculture.gouv.fr/](https://www.concours.agriculture.gouv.fr/) :
3. Consultez les attendus et les rapports de jury des sessions précédentes pour comprendre les exigences de l'examen.
4. Pratiquez avec les annales des épreuves passées pour vous familiariser avec le format et le niveau de difficulté.
5. Prenez connaissance des arrêtés fixant la composition des jurys pour savoir qui évaluera les épreuves.
6. Vérifiez les programmes des épreuves pour connaître les sujets qui seront abordés.
7. Consultez les plannings des épreuves orales.
8. Retrouvez les résultats d'admissibilité et d'admission pour connaître votre statut après chaque épreuve.

3 - Des formations d'aide à la préparation :

- Vous pouvez consulter le site Internet de la formation continue : <https://formco.agriculture.gouv.fr/>
- Des formations "Dossier RAEP" et "Préparation à l'oral" pour vous accompagner sont proposées par certaines délégations régionales Formco.
- Pour accéder aux offres interministérielles, elles sont consultables sur le site Internet de gestion de l'offre de formation interministérielle "Safire" : [1]<https://www.safire.fonction-publique.gouv.fr/>.

[1] <https://www.safire.fonction-publique.gouv.fr/>